



La petite Byg-MAM-lion de Michèle Alliot-Marie

an d'une angoisse insoutenable à l'occasion de la campagne, le directeur de la campagne, vient de perdre les comptes de Michèle Alliot-Marie pour les avoir envoyés à son hôte. La ministre de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de la Communication, a été obligée de demander au prestataire l'emploi que des documents commencent par Michèle Alliot-Marie. Le directeur de la campagne, par ailleurs député du microparti Union pour la République, a été surpris ! – son directeur de campagne et de son neveu, Florian, toujours fourré de tata. Les documents de boulot, Arcofacturés avec la

main lourde : 106 318 euros, dont 1 900 euros pour « trois photos » de MAM et de son colistier – un shooting de luxe ! –, 24 000 euros pour d'obscures réunions de « coordination du conseil stratégique » ou encore 8 800 euros pour les « notes de campagne ». Pas de quoi émouvoir.

Philippe Blanchetier, avocat et trésorier de la campagne, mis en examen dans l'affaire Bygmalion, le jure : « Je ne me suis pas penché sur le détail des prestations. »

Il ne s'est pas davantage penché sur l'étrange adresse de l'entreprise : Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane. Un cul-de-sac tropical où il fait bon vivre... sans trop d'impôts ! Le lieu a fait chavirer le cœur du « porte-parole » de MAM et de son directeur de campagne, qui y ont installé une ribambelle d'obscures holdings financières. En ordre de marche pour une prochaine élection ?

« une histoire de la France en 2020 ». Michel Guillaud lui suggère donc de faire appel à Quentin Comet, l'homme idéal pour tenir la plume.

Alain Guédé

Alstom dégraisse à grand train

EN un an, le groupe Alstom a perdu près de 5 % de ses effectifs en France. L'accord de vente de son pôle énergie à General Electric prévoyait pourtant – pour rassurer les syndicats – que les effectifs resteraient stables pendant trois ans. Faute de quoi le groupe français devrait payer 50 000 euros de pénalités par poste supprimé.

Mais voilà : on a appris, depuis, que ce vertueux engagement entrerait en vigueur non pas à la conclusion de l'accord (le 20 juin 2014) mais à sa signature formelle, prévue pour octobre, en raison d'une enquête de la Commission européenne actuellement en cours. Un délai pendant lequel la direction du groupe (simple coïncidence) accélère les suppressions de postes. Depuis un an, les départs représentent plus de 800 personnes, soit environ 5 % des effectifs français du groupe. Autant de pénalités de 50 000 euros qui ne seront pas à verser.

Chez Alstom, on dément cette interprétation malveillante. « Les gens qui partent le font volontairement, assure un com-

municant de la boîte. Ils savaient qu'ils allaient se retrouver en doublon et, la plupart du temps, ils ont retrouvé du travail ailleurs. »

En tout cas, cette vague d'épuration n'a pas été mauvaise pour les comptes : le 20 mai, General Electric a indiqué, lors d'une conférence avec les investisseurs qui s'est tenue en Floride, que les synergies qu'il allait retirer de l'achat d'Alstom – c'est-à-dire les gains financiers procurés par la suppression des doublons, l'augmentation de la productivité, etc. – se monteraient à 3 milliards de dollars. Soit plus du double de ce que le groupe estimait en mai 2014 (1,2 milliard), lorsqu'il avait lancé son offre d'achat d'Alstom. La principale manifestation de ces synergies étant une diminution des effectifs, qui devrait lui faire économiser 800 millions de dollars, correspondant à la suppression d'environ 8 000 postes.

De quoi ravir les actionnaires d'Alstom, réunis, mardi 30 juin, en assemblée générale.

H. M.



A cœur perdu



Le cœur a tendance à aller, se voit prescrire par son médecin un examen du palpitant. Il est pris, au début du mois de mai, à l'hôpital Simone-Veil à Eaubonne pour subir un examen Holter qui enregistrera son rythme cardiaque pendant vingt-quatre heures. Les conseils de son généraliste, Eric, sur les résultats par téléphone. Pas de renouvellement patiemment sans les quinze jours, en vain. Le 10 juin, une lettre de son médecin. Malaise : « Suite à un examen Holter ECG posés entre le 11 mai ont malheureusement échoués. Nous ne serons donc pas en mesure de rendre un résultat pour votre examen, déplore le chef du service de cardiologie. Je vous conseille de consulter un médecin qui avait prescrite l'examen pour savoir s'il est nécessaire de le refaire. » Parce que, la première fois était pour rire ? Ou bien le deuxième, n'en aurait déjà plus



L'hôpital d'Eaubonne regrette « une maladresse dans la formulation ». Quant aux résultats perdus, « ils étaient stockés sur un ordinateur qui a planté ». Un bel exemple de dématérialisation des données médicales...

JEAN-PIERRE, fidèle lecteur de « Canard », a reçu, il y a deux semaines, un PV pour infraction au Code de la route. Qu'il se met en tête de contester, à l'aide du formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de l'Agence nationale de traitement automatisé des

infractions. Finie la paperasse, vive la modernité !

Il remplit toutes les cases permettant de retrouver son dossier puis s'attaque au « motif de la contestation ». Après une demi-heure de saisie, le site se bloque : un message indique qu'il ne faut pas dépasser 1 000 caractères. Première nouvelle...

Deuxième tentative. Encore trop long, ça coince de nouveau. Au bout de cinq essais, son texte convient enfin. Fébrile, Jean-Pierre clique pour valider le formulaire... et se retrouve sur la page d'accueil du site. Retour à la case départ ! Un peu las, le contrevenant se fâche une énième fois le processus, jusqu'au fatidique bouton de validation. Nouveau message d'erreur : « Le texte ne doit pas dépasser 60 caractères par ligne. » Trois bonnes heures fichues en l'air. Jean-Pierre décide d'éteindre son ordinateur. Et ressort son papier à lettres.

La simplification administrative, c'est bien, mais on ne va pas y passer la journée.

Dominique Jaillet